

ABBAYE SAINT-PIERRE, D'AUXERRE.

I.

L'église St.-Pierre telle que nous la voyons aujourd'hui avec son gracieux portail et sa tour élégante, fidèlement reproduits sur le dessin qui accompagne cette notice, est un monument d'une construction toute récente, élevé sur les ruines d'un ancien édifice dont il ne reste aucun vestige, et dont l'origine est enveloppée de voiles que l'incertitude des traditions et l'absence de documents historiques ne nous permettent pas de soulever complètement.

D'après une antique tradition, la première église de ce nom aurait été bâtie par St.-Pélerin, au-dessous de la cité, sous terre et en forme de grottes, vers l'an 260 ; puis relevée à la face du ciel par St.-Amatre dans le cours du siècle suivant : mais bientôt après, dévorée par le terrible incendie qui menaça de consumer la ville entière vers l'an 500, elle aurait été réédifiée par St.-Urse, qui y aurait établi des clercs réguliers (1).

Dédaignant ce récit, l'auteur du martyrologe des saints de France, assure que l'ancienne église St.-Pierre a été fondée au Ve siècle par saint Germain (2).

D'autres, égarés par fausse interprétation d'un ancien nécrologe de cette église, attribuent sa fondation à un Gérard de Roussillon, duc de Bourgogne, le même qui aurait fondé l'église collégiale d'Avallon, en l'an 746.

Enfin un auteur moderne, séduit sans doute par cette illusion qui entraîne ordinairement les esprits vers les conjectures hardies ou ingénieuses, a émis l'opinion que cette église existait bien antérieurement à la prédication dans les Gaules, et qu'elle avait été primitivement consacrée au culte d'une divinité du paganisme ; mais il ne nous indique point l'époque de cette transformation (3).

Sans vouloir être trop exclusif, et sans prétendre substituer à ces di-

(1) Cette tradition se trouve rapportée dans un manuscrit de la bibliothèque contenant une partie de l'histoire de la réforme de l'abbaye de Saint-Pierre au XVII<sup>e</sup> siècle. L'auteur de ce manuscrit, à peine commencé, n'est point connu. Il est certain qu'il vivait au XVII<sup>e</sup> siècle, car il parle de la construction de l'église actuelle comme témoin oculaire. C'est probablement un des moines de l'abbaye.

(2) André Dusaussay cité par Bargedé.

(3) V. Leblanc. Recherches sur Auxerre.

verses opinions une nouvelle conjecture, nous croyons devoir les envelopper toutes dans une même condamnation. Nous avons été frappé de la hardiesse de la dernière; il n'est pas à notre connaissance qu'aucun auteur ancien ou moderne, sacré ou profane, ait fait mention de l'existence d'un temple païen sur les rives de l'Yonne, près de l'emplacement qu'occupe l'église St.-Pierre, et qu'on en ait trouvé aucune ruine, aucune inscription. D'ailleurs ce n'était guère l'habitude des premiers chrétiens de choisir, pour la célébration de leurs saints mystères, des édifices qu'ils devaient regarder comme souillés par l'exercice d'un culte conspué par eux publiquement. Les débris si nombreux de temples et d'idoles épars sur la surface du monde chrétien, et le petit nombre de ceux qui ont survécu à l'idolâtrie, nous indiquent assez quelle profonde aversion leur inspiraient ces temples si peu en harmonie avec la religion nouvelle. Et les rares exemples de semblables transformations ne nous paraissent point suffisants pour admettre une conjecture qui n'a point d'autre appui.

L'existence de saint Pierre au temps de saint Pélerin et même de saint Germain nous paraît aussi problématique que sa consécration aux divinités païennes. Nous ne saurions comprendre que saint Pélerin ait bâti une église sous terre, alors qu'il en élevait une à la surface du sol, que ses prédications étaient publiques et suivies d'un immense succès, et qu'il s'élançait avec ardeur au-devant du martyr. D'un autre côté, la fondation de cette église, soit par saint Pélerin, soit par saint Germain, son incendie, sa double reconstruction sont des faits assez importants pour avoir mérité un souvenir, soit de la part des historiens qui ont écrit la vie des plus célèbres de nos premiers évêques, soit de ceux qui au IX<sup>e</sup> siècle ont recueilli les actes de chacun de ces prélats. Or, ils ne font mention avant le VI<sup>e</sup> siècle d'aucune église construite à Auxerre sous le nom de St.-Pierre, et pourtant avec quel soin ne semblent-ils par avoir consigné l'histoire de nos premières fondations pieuses ?

Ainsi on lit dans le *Gesta Pontificum*, que saint Pélerin, voyant accourir et demander le baptême une foule de personnes que son éloquence et ses miracles avaient converties à la foi de Jésus-Christ, construisit sous l'invocation du sauveur et sur le bord de la fontaine où il baptisait, un oratoire qui depuis a été rebâti sous son nom (1). Etienne Africain, qui

(1) Dès le XI<sup>e</sup> siècle on retrouve cette église rebâtie sous le nom de St.-Pélerin; après avoir été quelque temps en la possession de laïcs, elle en fut retirée par Geoffroy Champaleman, évêque d'Auxerre, en 1052. Erigée en paroisse dans le XII<sup>e</sup> siècle, elle fut annexée à l'église St.-Pierre en 1143. Rebâtie en 1563, elle fut pillée par les huguenots en 1567, et il n'y resta que la couverture et les quatre murailles. Elle fut dépouillée de tous ses ornements, sauf toutefois une croix très-respectable

a écrit sous saint Aunaire la vie de saint Amatre, raconte comment ce dernier, pour suppléer à l'insuffisance de l'oratoire de St.-Pélerin, éleva dans la cité une église plus grande qui fut le berceau de notre cathédrale; comment encore, il bâtit, sous l'invocation de saint Symphorien martyr, une seconde église dans le cimetière Montmartre; *au lieu de la sépulture de Marthe, son épouse, d'où il avait chassé les esprits malins qui s'y étaient rendus redoutables aux passans, et où ses prières avaient obtenu la résurrection d'un enfant de huit ans.* De même l'auteur de la vie de Saint-Germain nous a conservé l'origine des nombreuses fondations d'églises et de monastères faits par cet illustre prélat; et il ne s'en trouve que trois dont Auxerre lui soit redevable, savoir : l'oratoire de St.-Côme et de St.-Damien (1); l'oratoire de St.-Maurice, devenu la célèbre abbaye connue sous le nom de son fondateur; et enfin la basilique de St.-Alban (2).

Notre histoire ecclésiastique ne fait mention d'aucune autre église jusqu'au temps de saint Aunaire, qui fut élevé à l'épiscopat en 572. Ce saint évêque, au nom duquel se rattache l'histoire d'un célèbre concile qu'il présida à Auxerre, vers 580 (3), se fit remarquer

aux Auxerrois, dit Joseph Panier, que les huguenots ne purent apercevoir, étant gravée sur une pierre posée à la superficie d'une fontaine, qui était probablement celle où saint Pélerin et saint Jovinien, son compagnon, baptisaient les infidèles convertis. Cette fontaine coulait sous le sanctuaire de l'église, et de puis elle a pris la forme d'un puits par l'amas des terres employées pour en élever l'autel. Elle a subsisté comme paroisse jusqu'en 1791; à cette époque elle a été vendue avec le ci; metière adjacent. On voyait encore au milieu du chœur la tombe de St.-Lanier, auteur d'une relation de la prise d'Auxerre par les huguenots, mort en 1587.

(1) Ce monastère était situé sur la rive droite de l'Yonne; au VI<sup>e</sup> siècle il prit le nom de St.-Marien; au temps de Charles Martel il passa entre les mains d'Abbés séculiers; reentra en la possession de l'évêque en 799 dépouillé de tous ses biens par les abbés Laïcs; il fut complètement ruiné par les incursions des barbares, puis restauré par l'évêque Hugues de Montaigu qui y établit des moines Prémontrés au XII<sup>e</sup> siècle; les moines furent transférés à Notre-Dame-la d'Hors en 1141; et l'église et l'abbaye démolies en 1558 de crainte qu'elle ne servit d'asile aux Anglais.

(2) Elevée près du château des Comtes, à côté de l'endroit où est aujourd'hui le palais, la basilique de St.-Alban cessa d'exister vers le XIV<sup>e</sup> siècle.

(3) Dans ce synode furent dressés quarante-cinq canons dont quelques-uns sont souvent cités par les canonistes et dont d'autres sont curieux, comme attestant l'état des mœurs au VI<sup>e</sup> siècle. Le premier défend de se déguiser en vache ou en serf et de dresser devant sa porte des tables chargées de viande pour les passans, ce que l'on appelait étrennes diaboliques; et ce qui était d'usage aux calendes de janvier. Le troisième défend d'acquitter des veaux à des arbres, à des buissons et autres coutumes empruntées au paganisme. Le neuvième interdit aux laïques de danser dans les églises; aux filles d'y chanter, et d'y donner des festins. Par le onzième il est interdit de donner l'eucharistie aux morts; selon le trente-huitième une femme ne peut recevoir l'eucharistie dans la main nue, etc.

par son zèle pour le bonheur de son peuple et le maintien de la discipline parmi le clergé. Il fit à cet égard plusieurs réglemens dont quelques-uns, qui nous sont parvenus, sont précieux en ce qu'ils nous font connaître quel était de son temps l'état du diocèse, son étendue, le nombre des églises et des monastères qu'il renfermait (3). Deux de ces réglemens nous révèlent l'existence de St.-Pierre. Dans l'un, l'évêque ordonna que, pour préserver son peuple des guerres et des calamités qui affligeaient la France, il serait fait à certains jours des prières générales; et qu'en outre les litanies seraient célébrées le premier jour de chaque mois dans les basiliques et monastères, et fixant l'ordre de la célébration, il assigna les calendes d'avril à la basilique Saint-Pierre. Dans un réglement postérieur il enjoignit aux abbés et aux archiprêtres de venir, chacun un jour de la semaine avec leur clergé, dire les vigiles ou offices nocturnes à la cathédrale, et il fixa à la quatrième fête (*la nuit du mercredi*) le rang de la basilique Saint-Pierre et des moines de Mannay.

Si ces réglemens nous attestent que l'église Saint-Pierre existait vers la fin du vi<sup>e</sup> siècle, ils ne nous fournissent aucune indication pour constater l'époque de sa naissance. Mais le silence gardé par les historiens pendant plus de cinq cents ans, tendrait à nous faire croire qu'elle ne remonte pas au-delà des premières années de ce siècle, et cette présomption est fortifiée par un document historique contemporain de saint Aunaire. Héric nous a conservé une lettre du pape Pélage II, adressée à ce prélat en la troisième année de l'empereur Maurice (c'est-à-dire en 586), laquelle nous apprend que saint Aunaire avait demandé au souverain Pontife des reliques des apôtres saint Pierre et saint Paul pour des églises récemment bâties dans son diocèse et qu'il voulait consacrer sous leur invocation. La lettre du pape a pour objet d'annoncer à saint Aunaire l'envoi de ces saintes reliques (4). On peut donc croire, avec quelque raison, que notre église Saint-Pierre était du nombre de ces nouvelles basiliques. Rien du reste ne nous autorise à croire que saint Aunaire en fut le fondateur, ainsi que quelques auteurs semblent l'avoir insinué par conjecture.

(3) On voit par ces réglemens qu'il n'y avait alors que 37 paroisses dans la campagne; au xviii<sup>e</sup> siècle, le territoire du diocèse n'était pas plus étendu, et l'on en comptait 192. Auxerre à lui seul en renfermait en outre 12 dont 8 dans la ville et 4 dans ses faubourgs.

(4) Il est encore une lettre du même pape à saint Aunaire dans laquelle il est parlé de l'envoi de ces mêmes reliques, lesquelles n'étaient selon toute apparence que des bandeaux ou linges qui avaient touché aux châsses des apôtres saint Pierre et saint Paul. Y. Lebeuf t. 1. Gallia Christ. t. 12 p. 268. Et Baronius. Annales de l'église, année 594.

Le VII<sup>e</sup> siècle ne nous offre pas beaucoup plus de documents sur l'église Saint-Pierre. On la trouve nommée dans le testament de saint Didier, le plus puissant seigneur et le plus riche prélat de son temps, qui, après avoir employé une partie notable de ses immenses possessions à enrichir et doter nombre d'églises et de monastères, légua tous ses biens à son église cathédrale, à l'exception de quelques fonds distribués aux églises de la Cité, et parmi lesquels une petite terre du nom de Breteau (*agellus qui dicitur Brisoilus*) est léguée à la basilique de St.-Pierre et St.-Paul avec ses maisons, terres, serfs, bestiaux et toutes ses dépendances. On voit encore le nom de cette église dans un règlement par lequel saint Tétrique, renouvelant en 692 les prescriptions de saint Aunaire, ordonne aux abbés et aux archiprêtres de son diocèse de venir relever par leur concours la pompe des cérémonies dans sa cathédrale, et fixe le rang de la basilique Saint-Pierre à la troisième semaine de janvier et à la quatrième d'octobre.

Dans ces divers règlements la basilique Saint-Pierre occupe toujours le troisième rang à la suite de Saint-Germain et Saint-Amâtre; probablement elle ne le cédoit en importance qu'à ces deux églises, alors les plus célèbres, après celle de Saint-Etienne nécessairement supérieure à toutes les autres. On y remarque encore qu'elle est du nombre des églises désignées sous le nom de basiliques, tandis que d'autres sont appelées monastères, distinction qui semble correspondre aux titres d'archiprêtres et d'abbés donnés aux chefs des différents clergés: et qui nous ferait penser avec l'abbé Lebeuf que toutes ces basiliques étaient autant d'églises séculières, si nous ne savions d'ailleurs que plusieurs d'entre elles étaient déjà, au VI<sup>e</sup> siècle, gouvernées par des abbés, et occupées par des moines. (1)

Les frères Sainte-Marthe ont pensé que dès cette époque l'église Saint-Pierre était un monastère. Leur opinion nous paraît aussi conjecturale que celle de l'abbé Lebeuf, et il nous semble d'autant plus difficile de préciser la véritable position de cette église, qu'au milieu des fluctuations qui ont agité la France jusqu'au XII<sup>e</sup> siècle, elle a dû ressentir l'influence des fréquentes et profondes altérations subies

(1) Le mot abbé, qui en Hébreu signifie père, servait à désigner dans l'église primitive, le chef de toute église, soit de moines soit de clercs. Il a cessé plus tard d'être employé dans ce dernier sens. Les églises de Saint-Germain, Saint-Eusébe, Saint-Julien, désignées sous le nom de basiliques, par saint Aunaire et saint Tétrique, étaient au VII<sup>e</sup> siècle et probablement dès le VI<sup>e</sup> gouvernées par des abbés. Le testament de saint Didier parle d'un abbé de Saint-Julien nommé Nigivalde; saint Tétrice avait été abbé de Saint-Germain; saint Pallade l'avait été avant lui; Saint-Eusébe dès son origine attribuée à saint Pallade vers 640 était un monastère. Les églises séculières n'étaient donc pas exclusivement des basiliques.

pendant cette période par les églises et les cloîtres. Nous allons en effet la voir entraînée dans une suite de révolutions et occupée tantôt par des religieux, tantôt par des chanoines séculiers.

Plongée dans le désordre et l'anarchie par suite de la faiblesse de ses rois, de l'ambition des maires du palais et de l'inquiète jalousie des grands, la France eut encore la douleur de subir, au commencement du VIII. siècle, le fléau de l'invasion étrangère. Jaloux de soumettre l'Europe aux lois de l'islamisme, les Sarrasins, enhardis par la facilité avec laquelle ils avaient conquis l'Espagne, et appelés, suivant quelques historiens, par le rebelle duc d'Aquitaine, franchirent les Pyrénées, et, après avoir dévasté toutes nos provinces méridionales, des rives du Rhône aux bords de la Garonne, ils pénétrèrent jusque dans les plaines de Tours, où ils furent écrasés, en 732, par la valeur de Charles-Martel. Lyon, Dijon, Mâcon, Auxerre furent successivement ravagées par une colonne de ces farouches ennemis qui se dirigeait sur Sens. A la suite de cette invasion, Charles, qui avait appelé à son aide un grand nombre de seigneurs de la Germanie, ne trouva d'autres moyens de les récompenser que de leur distribuer les biens des églises et des monastères situés dans les pays qu'ils avaient délivrés. L'évêque d'Auxerre, qui était un des plus riches de la chrétienté, se vit presque entièrement dépouillé ; il fut réduit à cent maisons ou métairies pour l'entretien de son église et de son clergé ; tout le reste de ses biens fut partagé entre six princes de Bavière. Les abbayes du diocèse furent également soustraites à son autorité, et passèrent entre les mains d'abbés laïcs qui jouirent des revenus, laissant la direction du spirituel à des clercs qu'ils avaient en quelque sorte à leurs gages. Cet état de choses dura jusqu'au temps de Charlemagne, qui, à la prière de l'évêque Maurin, ordonna la restitution à l'église d'Auxerre de tous les biens usurpés, mais seulement après la mort de leurs possesseurs. Les historiens ecclésiastiques entrent dans quelques détails sur l'histoire de chacune des abbayes du diocèse ; chacune d'elles avait subi des changements importants sous la domination des laïcs ; car, au moment où elles rentrèrent sous l'autorité de l'évêque, les moines avaient disparu, il n'y avait plus que des clercs ou prêtres séculiers. Toutefois les historiens ne font aucune mention de l'église St.-Pierre. Qu'était-elle devenue pendant cette période ? A-t-elle échappé à la spoliation commune ?

Il est à croire que l'invasion lui fut plus funeste qu'aux autres églises et abbayes ; non-seulement elle fut dépouillée de tous ses biens, mais encore elle fut complètement détruite. C'était une opinion fortement accréditée depuis plusieurs siècles que Gérard de Roussillon, duc et comte de Bourgogne, avait rebâti l'église St.-Pierre, l'avait enrichie de

somptueux ornements et y avait placé, en 749, un collège de douze chanoines sous l'autorité d'un doyen, dont le premier avait nom Angeleme (1). Et cette tradition était fondée sur un fragment du nécrologe de l'église St-Pierre, sur lequel on lisait : *Tertio nonas octobris obiit bone memoriae Gerardus de Rossilione, Burgundiae comes et dux qui fuit fundator hujus ecclesiae atque conventus anno circiter 700. Anima ejus requiescat in pace.*

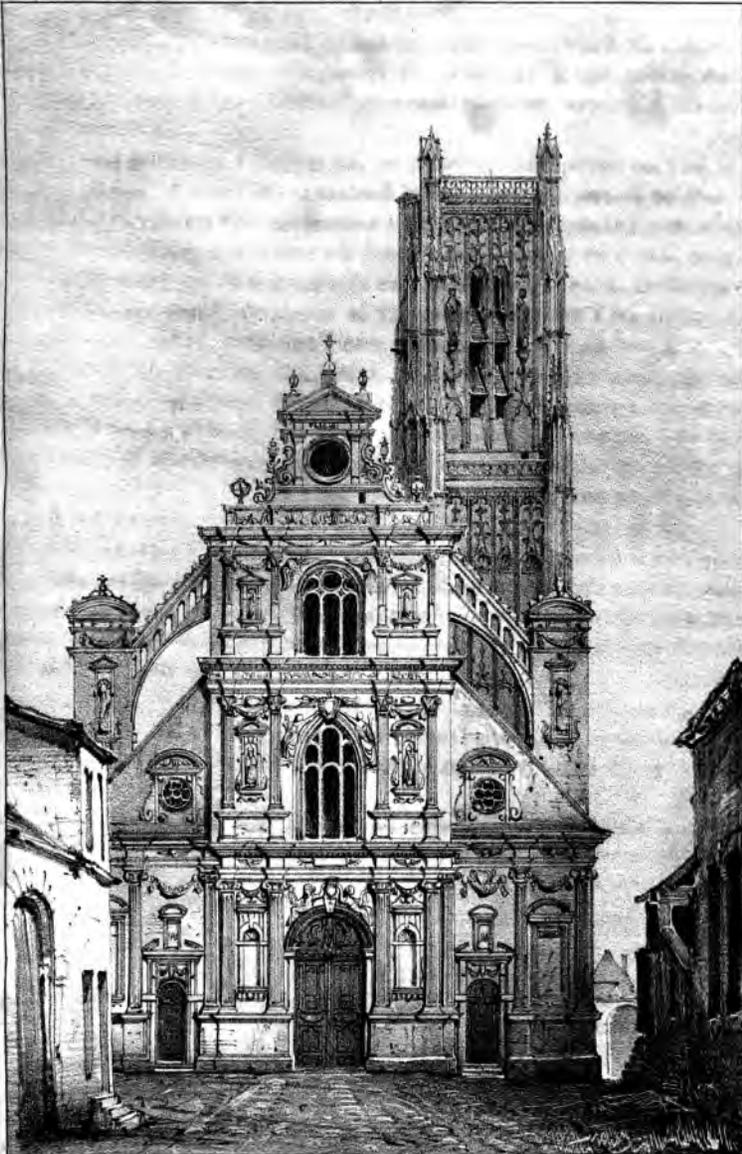
C'est sans doute ce texte qui aura fait penser à quelques auteurs que Gérard de Roussillon avait été le fondateur de notre église; ils se sont évidemment trompés puisque nous venons de voir qu'elle existait déjà depuis plus d'un siècle. Ce fragment du nécrologe, pieux souvenir de la reconnaissance des religieux, ne signifie pas autre chose que la réédification de l'ancienne église par le comte de Bourgogne, et la fondation d'une abbaye; c'est ainsi que l'ont entendu les frères Sainte-Marthe, dans un passage cité au tome XII de la Gaule chrétienne : *Restauratum monasterium a Gerardo de Rossilione et Bertha ejus conjuge, constructa de novo basilica apostolorum Petri et Pauli in suburbii antissiodori, et erecto collegio duodecim canonicorum qui regularem degerent vitam sub Angelelmo decano anno 749.*

Le rapprochement de cette date avec l'époque du passage des Sarrasins à Auxerre en 732, la foi généralement accordée à cette tradition, la certitude que les faubourgs de la ville et tous les monastères situés en dehors de son enceinte essayèrent la fureur de ces barbares ne permettent pas de douter de cet événement. On sait à quels horribles excès ils avaient l'habitude de se livrer, ne laissant sur leur passage que ruines et incendies, et c'eut été un miracle que l'église St.-Pierre eut été respectée, alors que, dans leur fureur de destruction, ils n'épargnaient rien, et se plaisaient surtout à renverser les édifices religieux (2).

(1) Hist. manuscrite de la réforme. — Bargedé. — Gallia christiana, tom. 12.

(2) Certains auteurs prétendent que les Sarrasins n'ont jamais paru à Auxerre; les ravages qu'ils commirent au moins dans les faubourgs de la ville, sinon dans la ville elle-même, sont attestés par tant d'autres qu'on ne peut les revoquer en doute. Lebeuf, prise d'Auxerre; Chardon, histoire d'Auxerre, t. 1, et les autres qu'ils citent: Vignier, chronique de Bourgogne. — Annales ecclésiastiques de Leconte, p. 805. — Recueil des historiens de France, t. 2. La spoliation des églises de l'Auxerrois, par Charles-Martel, et le partage de leurs biens aux princes de Bavière ne prouvent-ils pas la délivrance du pays.

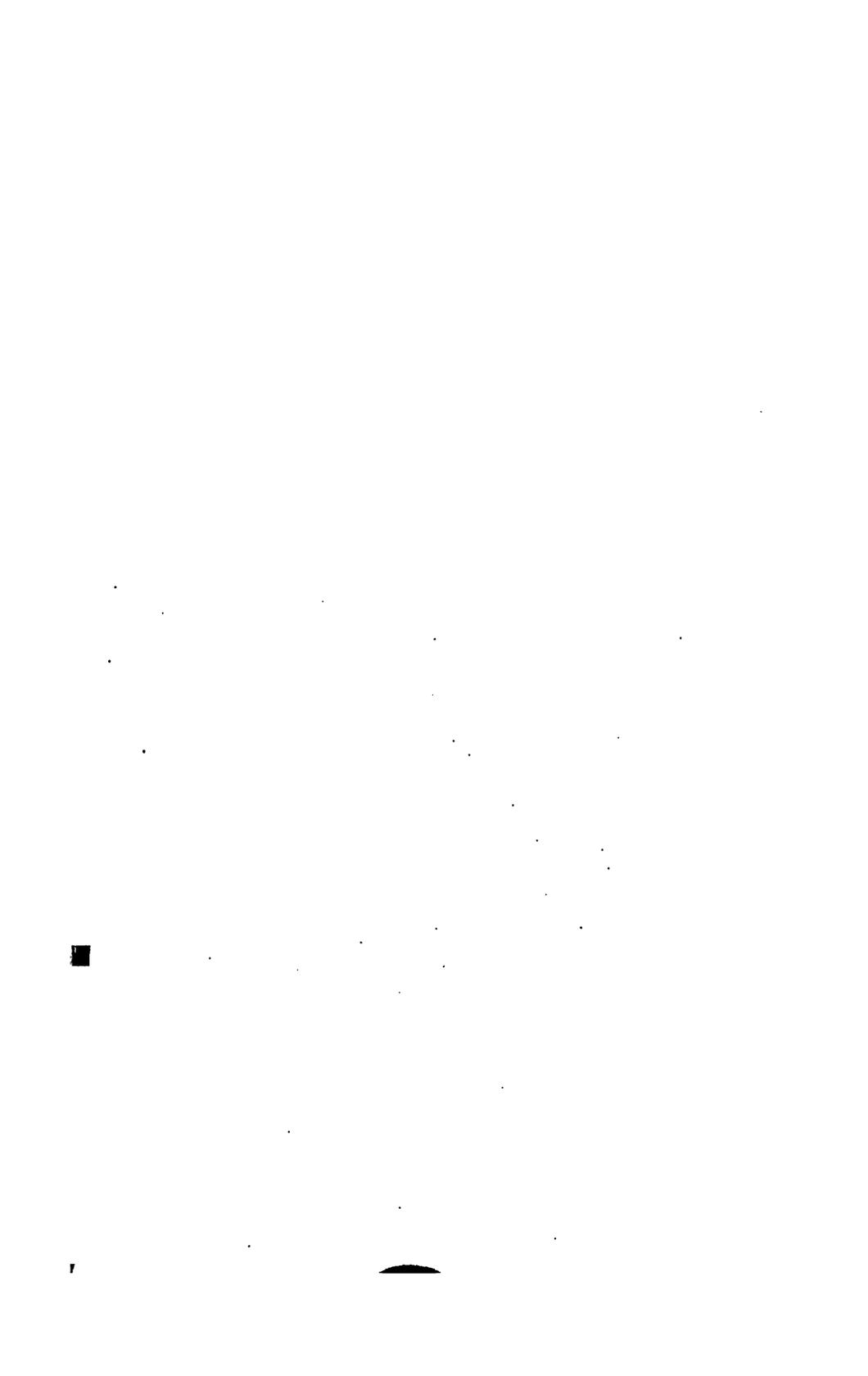
D'un autre côté, l'abbé Lebeuf et l'auteur du 12<sup>e</sup> volume de la Gaule chrétienne regardent comme une fable cette reconstruction de St.-Pierre et son érection en abbaye, par Gérard de Roussillon. Suivant eux, ce nécrologe est tiré d'un roman dans lequel sont attribués à Gérard de Roussillon nombre de faits controuvés; d'ailleurs il fait mourir ce Gérard plus de 150 ans avant Charles-le Chauve, sous lequel il vivait, en conséquence il ne mérite aucune autorité.



Viebo. Petit

Gravé par A. Godard. Paris

S<sup>t</sup> Pierre d'Auxerre.



## Quel que soit au surplus la cause qui ait amené la reconstruction de

Nul doute qu'il n'existât sous Charles-le-Chauve un Gérard de Roussillon, qui fonda l'abbaye de Vézelay et celle de Pouthières au diocèse de Langres. Nul doute encore que ce soit ce Gérard de Roussillon qui figure dans tant de romans de chevalerie comme le champion de la féodalité contre la puissance royale ; nul doute encore que la vie de ce seigneur, écrite vers l'an 1000, ne soit un vrai roman, un tissu de fables : on alla même jusqu'à en faire un saint. Duchêne-Paradin.

Aussi ce Gérard de Roussillon est-il un des personnages dont l'histoire soit la plus remplie d'incertitudes. Ce qui paraît positif c'est que ce fut un grand capitaine, un puissant seigneur ; aussi renommé par sa haute piété, ses brillantes vertus, que par ses revers et sa grandeur d'âme dans l'adversité. On le croit généralement fils de Leuthaire, descendant d'Erchinoald, ancien maire du palais, et de Grimilde, du sang royal de Bourgogne. Le surnom de Roussillon lui venait du château qu'il possédait sur le mont Lassois, près Chatillon-sur-Seine. Elevé à la cour de Louis le Débonnaire, il épousa Berthe, fille de Pepin, roi d'Aquitaine. Il fut fait comte de Paris et de Soissons en considération de ce mariage ; ayant dissipé la rébellion du comte d'Arles ; il reçut les titres de comte de Provence, du Viennois et du Lyonnais ; il était encore comte de Nevers, et commandait dans le Senonois, le Tonnerrois, les deux Bourgognes. Fidèle à l'empereur Lothaire qu'il avait élevé, il combattit contre Charles-le-Chauve ; mais battu près de Pontarlier ou

Entre le Doux et le Drugeon,  
Périt Gérard, comte de Roussillon.

Suivant un vieux refrain de cette province, il fut poursuivi par Charles-le-Chauve ; Berthe, sa femme, assiégée dans Vienne, se défendit avec vigueur ; enfin elle fut obligée de rendre la place. Gérard dépouillé de toutes ses dignités, de toute sa fortune, rentra dans la vie privée ; il fut inhumé avec sa femme dans l'abbaye de Pouthières qu'il avait fondée. L'époque de sa mort est incertaine ; les uns la placent en 849, d'autres en 890 ; d'autres encore dans l'intervalle et à des dates différentes. Les uns le font mourir à Roussillon, les autres à Avignon, d'autres à Avallon ; la chronique de Vézelay porte *comes Gerardus fundator hujus canobii obiit apud Aventionem civitatem suam* ; les uns veulent que ce mot Aventionem soit Avallon, d'autres Avignon. Il existe de lui une lettre au Pape Nicolas I, de 864.

Quoiqu'il en soit, il est certain qu'il vivait sous Charles-le-Chauve. Mais est-ce à dire qu'il n'a pu exister, du temps de Charles-Martel, un Gérard de Roussillon ? Si, à cause de sa qualité de comte d'Auvergne, on a confondu le fondateur de Vézelay avec un comte d'Auvergne tué à la bataille de Fontenay, ainsi que nous l'assurent le père Mabillon, annales de St.-Benoît, t. 3, et Moréri, en son premier supplément ; si on a pu soutenir que ce Gérard de Roussillon était comte de Provence et non de Bourgogne, et que du temps où il vivait la Bourgogne était gouvernée par le comte Eudes (recueil des hist. de France, t. 7, p. 224), ce qui serait établi par deux chartes rapportées par Pérard, et reconnues par le père Mabillon). Loco citato, p. 144). Ne peut-on pas, vu l'obscurité qui règne sur l'histoire de ces premiers temps, et notamment l'absence de tout document sur l'histoire des premiers comtes de Bourgogne, avoir confondu ce même Gérard de Roussillon avec d'autres seigneurs du même nom, qui auraient vécu auparavant ? Honoré Bouche, auteur d'une histoire de Provence, que nous avons vu quelque part être la meilleure de nos anciennes provinces, affirme, t. 1, p. 730, que certains auteurs ajoutent le chiffre III au nom de Gérard de Roussillon, contemporain de Charles-le-Chauve. Vignier, dans sa chronique de Bourgogne

l'église de Saint-Pierre, toujours est-il qu'elle nous apparaît comme constituée en communauté régulière vers le milieu du VIII<sup>e</sup> siècle sous le titre de doyenné. Elle ne subsista pas longtemps sous cette forme, car dans ces temps de confusion chaque siècle amenait de nouvelles causes de bouleversements. Le nécrologe de la cathédrale nous apprend qu'au X<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> siècles, il y avait dans cette église un chapitre de chanoines séculiers sous la direction d'un doyen, dont le titre comme celui des abbés de Saint-Eusèbe et de Saint-Amatre, était une des dignités des chanoines de la cathédrale. On lisait en effet dans ce nécrologe les mentions de décès de trois chanoines *décédés tous trois prêtres, chanoines de Saint-Etienne et doyens de Saint-Pierre.*

Il faut donc que pendant les troubles des VIII<sup>e</sup> et IX<sup>e</sup> siècles, les religieux, entraînés par le débordement général des mœurs se soient fait séculariser ; ou plutôt qu'ayant été dispersés, l'évêque ait introduit dans cette église un chapitre de chanoines tirés de sa cathédrale, et auxquels il aurait préposé un de ses principaux dignitaires. On vit en effet se former, au IX<sup>e</sup> siècle, de semblables communautés lors que, poursuivant l'œuvre de la réforme commencée par son père, Louis le Débonnaire eût prescrit aux évêques d'assujettir à la vie commune le clergé de leurs églises. Des prélats étendirent cette mesure si propre à rétablir la discipline ecclésiastique, et établirent dans les principales

parle d'un Gérard de Roussillon, puissant seigneur qui soulevait la Bourgogne contre Charles-Martel ; ce qui ne l'empêche pas de reconnaître celui qui existait sous Charles-le-Chauve. Il y a donc eu plusieurs Gérard de Roussillon. Quelques auteurs attribuent au dernier la fondation de l'église collégiale d'Avallon ; et veulent que la mention du décès d'un comte de ce nom qui se trouve inséré au nécrologe de cette église soit rapportée au gendre de Pepin (Chevalier, mémoire sur la ville de Poligny, t. 1. Dom Mabillon, loco citato). Garreau, D<sup>o</sup>n de la Bourgogne. Mais les Bénédictins de Dijon, tout en rapportant cette opinion, font remarquer qu'elle est très-douteuse : l'année de la fondation de la collégiale d'Avallon étant incertaine (hist. de Bourgogne). Saunier, dans son Autun Chrétien, veut qu'elle ait été fondée, en 746, par Gérard de Roussillon ; Bargedé, affirme la même chose ; il ajoute même que dans les archives de Sainte-Marie d'Avallon, on conservait le testament ou charte de fondation, datée de 746. Courtépée, t. 5, dit qu'on la croit fondée en cette même année, par Gérard, mal à propos confondu avec Gérard de Roussillon. Il cite le procès-verbal dressé, en 1554, par le conseiller Begat qui affirme avoir vu cette charte ; et il ajoute que l'église d'Avallon existait longtemps avant la fondation de l'abbaye de Pouthières.

En présence de toutes ces autorités, il nous semble impossible de nier qu'au VIII<sup>e</sup> siècle et sous Charles-Martel, il n'y ait eu un Gérard de Roussillon, ou tout au moins un comte Gérard : dès-lors le nécrologe de notre église Saint-Pierre et la tradition qu'elle appuie, méritent quelque créance : et on peut très-bien, avec les frères Sainte-Marthe, avec Bargedé et Dom Beaunier dans son histoire des abbayes de France, regarder notre abbaye comme fondée, en 749, en même temps que l'église a été reconstruite, sans craindre d'altérer la vérité historique.

villes de leur diocèse des communautés de prêtres qu'ils tiraient du corps de leurs cathédrales, et qui devaient rester soumis à la même règle que l'église mère, et sous la direction d'un de ses officiers. C'est évidemment une communauté de cette nature qui existait à Saint-Pierre au x<sup>e</sup> siècle, ainsi que dans l'église Saint-Eusèbe, et dans celles de Saint-Amatre et de Saint-Marien. C'est pourquoi elles étaient appelées les quatre filles de l'église Saint-Etienne.

Quant à l'événement qui détermina ce changement, ce fut vraisemblablement l'invasion des Normands. Ces hardis pirates, que l'historien de l'abbaye de Bèze appelle *la désolaion des désolations*, réalisant les tristes prévisions de Charlemagne, ravagèrent successivement pendant près d'un siècle toutes les provinces de France, mettant tout à feu et à sang partout où ils pouvaient pénétrer. Auxerre envahie une première fois en 887, sut résister à leurs attaques, car les chroniques ne mentionnent d'autre désastre que l'incendie de Saint-Germain. Après la capitulation de Paris qui leur accordait le droit de passer l'hiver en Bourgogne, ils assiégèrent de nouveau Auxerre et brûlèrent cette fois tous ses faubourgs et la vieille Cité gauloise. Mais battus par le comte Richard, près de Saint-Florentin, ils quittèrent le pays et ne revinrent plus qu'en 911, lors de leur dernière invasion et cette fois encore ils furent repoussés et battus en plusieurs rencontres par le brave évêque Geran, qui ne craignit pas de ceindre l'épée, tandis que le lâche vicomte n'osait sortir de son palais. (1)

Or, il n'est pas douteux qu'au temps de la seconde invasion, l'église St.-Pierre n'ait été l'objet des déprédations de ces barbares. L'abbé Lebeuf nous apprend que s'ils ne purent étendre leurs ravages sur la ville, ils se vengèrent sur les églises du voisinage qu'ils trouvèrent à leur discrétion; il leur attribue même la ruine de l'abbaye St.-Marien, détruite de fond en comble. Notre église a donc nécessairement souffert de l'incendie qui dévora les faubourgs de la ville en 889, du moins elle a dû être dépouillée entièrement, si non ruinée. Ce n'est donc pas sans fondement que nous attribuons sa sécularisation aux invasions des Normands.

L'introduction de la vie commune parmi les chanoines produisit les plus heureux résultats; mais ils ne furent pas de longue durée. Durant deux siècles environ ces communautés vécurent au milieu de la pratique des vertus et des exercices de piété; mais peu à peu la discorde se glissant parmi les chanoines, les désordres arrivèrent à la suite; ils secouèrent le joug de la vie commune. Les écrits des auteurs des XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles

(1) Chronique de Limoges. Rec. des hist. de France t. 7 p. 194, 97, t. 8 p. 300. D. Martenne t. 3 p. 1402.

sont remplis de plaintes amères sur l'état de corruption dont étaient infectés les plus grandes églises et les plus célèbres monastères de France. Les chanoines de St.-Pierre ne surent pas se défendre de la contagion; ils s'affranchirent aussi de la règle commune, et leur indépendance hâta parmi eux les progrès de la corruption. Tel était, à la fin du XI<sup>e</sup> siècle, le dérèglement de leurs mœurs que l'évêque Humbaud, surnommé le vénérable, dont le zèle pour la discipline s'était déjà signalé par la réforme de l'abbaye de St.-Germain et de celle de St.-Eusèbe, crut devoir supprimer les chanoines de St.-Pierre, et, en 1100, il mit à leur place des chanoines réguliers, réformés par Yves de Chartres, qu'il fit venir de Ste.-Geneviève de Paris. Ces nouveaux chanoines joignaient à la règle de la vie commune l'observation des trois vœux qui constituent la base de la vie monastique; ils furent pendant près d'un siècle gouvernés par des doyens, dont quelques-uns prirent le nom de prieurs. Mais, en 1174, Odon, alors doyen, obtint du pape Alexandre III une bulle qui transforma le doyen en abbaye, et c'est en ce dernier état que notre église a subsisté jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Odon fut le premier abbé régulier.

A ce changement dans l'état du clergé de St.-Pierre ne tarda pas à succéder la transformation de l'église elle-même en paroisse. Assise, lors de sa fondation au-dessous de la cité, sur la rive de l'Yonne alors déserte, elle avait vu se grouper autour d'elle quelques habitants attirés par la dévotion ou la commodité du lieu si avantageux pour le commerce. Peu à peu le nombre des maisons s'agrandit, et dès le VIII<sup>e</sup> siècle il était assez considérable pour mériter le nom de faubourg; il s'accrut encore lorsque les dévastations de guerres continuelles, et surtout les ravages des Normands, forcèrent les habitants de la vieille cité gauloise et ceux qui s'étaient réunis autour des églises plus éloignées de la cité à chercher dans son enceinte une protection efficace. Renfermée dans les étroites limites des murailles romaines, la cité ne put admettre dans son sein ces nombreuses migrations, elles refluerent autour de ses anciennes limites, et bientôt fut peuplé tout l'espace qui les séparait des églises St.-Eusèbe, St.-Loup, Notre-Dame-le-Rond et St.-Pierre; ces églises devinrent le centre d'autant de faubourgs plus grands que la cité. Ce fut alors que, par une sage et habile prévoyance, le comte Guillaume IV conçut l'heureux projet et commença, vers 1167, l'exécution de l'enceinte actuelle, qui, en réunissant ces bourgs à la ville, leur procurèrent un abri contre les invasions dont les menaçait un avenir gros de nuages et de tempêtes. Chacun de ces bourgs devint un quartier de notre ville et prit le nom de paroisse. L'église St.-Pierre devint paroissiale; elle fut partagée entre les chanoines qui s'en ré-

servèrent le chœur, et les habitants du bourg qui se mirent en possession de la nef et y érigèrent un autel paroissial. Les chanoines desservirent la paroisse, et leur doyen ou abbé remplit les fonctions de curé. Dès-lors l'église prit indistinctement le nom de St.-Pierre en vallée, St.-Pierre du pont, St.-Pierre au bourg pour la distinguer de l'église paroissiale St.-Pierre dite en château, qui était située près de la cathédrale, dans l'enceinte de la cité (1).

Dans le même siècle, l'abbaye de St.-Pierre acquit une nouvelle importance, elle prit rang dans la hiérarchie féodale. Les religieux acquirent une des onze seigneuries dont ressortissaient la ville et les faubourgs ; à ce titre ils eurent un droit de juridiction territoriale, dont l'exercice appartenait à l'abbé (2). Il s'étendait même sur les bourgeois dans toute l'étendue de la censive, laquelle comprenait en dedans de la ville toute la paroisse et même celle de St.-Pélerin, et en dehors toute la partie du territoire comprise depuis la porte de la ville en tirant par les Piedaloues, Guette-Soleil, les Girouards, Montardouin, par le haut, et tout ce qui est enclavé entre les chemins communs et la rivière d'Yonne, jusqu'au dessus du gué d'Augy et Compant (3). Ce droit de seigneurie auquel étaient attachés les dimes sur toute l'étendue de la cense était attesté par un colombier à pied qui ne fut démoli qu'en 1640, après la nouvelle réforme de l'abbaye (4).

L'admission des chanoines réguliers à S.-Pierre, semblait devoir ouvrir pour l'abbaye une ère de prospérité mais les guerres continuelles dans lesquelles notre ville d'Auxerre se trouve constamment mêlée dans les cinq siècles qui suivirent, et une longue série d'accidents particuliers ne lui permirent pas de jouir de ses nombreux éléments de bonheur, si ce n'est à de courts intervalles. On vient de voir quelle influence politique et religieuse acquit subitement le monastère par suite de sa formation en paroisse et de son érection en seigneurie. Les évêques pourvurent à l'augmentation de ses revenus par de nombreuses libé-

(1) Lebeuf. Prise d'Auxerre, et Mémoires, t. 2.

(2) Chardon, t. 1.

(3) Archives de la préfecture.

(4) Histoire de la réforme de Saint-Pierre. Le colombier fut détruit au grand regret de l'auteur du manuscrit qui blâme l'imprudence des religieux de n'avoir pas dressé procès-verbal de son existence, attendu que c'était le seul qui fût dans la ville, et que la possession de ce colombier était un droit seigneurial important à conserver. Un inventaire des titres de l'abbaye, dressé en 1659, déposé à la préfecture, et qui semble écrit de la même main que l'histoire ci-dessus mentionnée, fait mention d'une assignation relative à ce colombier qui était autrefois à l'endroit où depuis a été construit l'escalier qui descendait au jardin. Les religieux regrettèrent sans doute leur imprudence.

ralités. Les églises d'Augy (1), de Sougères, de Quenne, d'Étais, de Rougiers, de Venouse, de Rouvray lui furent successivement données, avec tous leurs revenus, dans le cours du XII<sup>e</sup> siècle, par Hugues de Montaigu et Guillaume de Toucy : il obtint aussi le prieuré de Césy, les églises de Courts et de Raffey, de la générosité de l'évêque de Langres et de Henri-le-Sanglier, archevêque de Sens. L'église Saint-Pélerin lui fut encore réunie, en 1143, par l'évêque Hugues de Maçon, afin de faire cesser les querelles qui s'élevaient sans cesse entre le clergé des deux paroisses, au sujet de leurs limites ; et, depuis cette époque, Saint-Pélerin a toujours été desservie par un chanoine de Saint-Pierre.

Les Papes eux-mêmes s'intéressèrent à la prospérité du monastère. Innocent II et Alexandre III confirmèrent, par des bulles de 1163 et de 1178, toutes les donations qui lui avaient été faites et la possession de tous ses biens ; la dernière contient même octroi, aux religieux, d'une exemption de dîmes sur toutes les terres qu'ils feraient cultiver eux-mêmes ; du privilège de célébrer à huis-clos et à voix basse, le service divin en cas d'interdit, et de la liberté d'élire leur abbé (2).

Aussi les abbés de Saint-Pierre étaient-ils des premiers personnages de la ville d'Auxerre ; une foule de pièces nous les montrent assistant à toutes les solennités publiques, principalement aux réceptions des

(1) La charte de donation de l'église d'Augy, rapportée au tome 2 des mémoires de l'abbé Lebeuf, prouve que cette église avait déjà été annexée à Saint-Pierre. *Ego Hugo autissiodoriensis episcopus, officii non immemor, non solum amissa restituere.... Ecclesie Sancti-Petri autissiodorensis de ponte, do, vel potius reddo et concedo ecclesiam Sancti-Mauritii de Algiaco.* Probablement cette église lui avait été enlevée lors de la spoliation des églises du diocèse par Charles Martel, et depuis elle était rentrée en la possession de l'évêque.

(2) Dans cette même bulle de 1178, il est fait mention d'un hôpital établi dans la paroisse Saint-Pierre, sous la direction et puissance des religieux à qui elle avait été concédée par Hugues, évêque d'Auxerre. Mais nous n'avons trouvé aucun renseignement sur cet hôpital. L'abbé Lebeuf a pensé que les malades auraient pu être soignés par les filles Dieu, communauté de filles qui n'était d'aucun ordre particulier et qui demeurèrent sur la paroisse Saint-Pélerin depuis 1200 jusqu'à 1450 ; si toutefois, ajoute-t-il, cet hôpital a subsisté jusqu'à cette époque. Cela paraît certain, car au tome 2 de ses mémoires il dit dans une note que François de Dinteville ordonna dans son testament daté de 1530, des aumônes pour les hôpitaux de la Madeleine et de Saint-Pierre. Du reste, il n'a pu subsister au-delà de 1568, époque à laquelle les biens de tous les hôpitaux de la ville et des faubourgs furent réunis au grand hôpital du Montartre et de la Madeleine, sauf celui de l'église Saint-Etienne. On voit dans cette bulle que l'abbaye jouissait du droit de dîmes sur le clos de vigne, situé près de l'endroit appelé aujourd'hui cour des Vents (et autrefois cour des Veens) (des Vicomtes).

Evêques et aux prestations de foi et hommage de leur quatre barons ; ou bien encore revêtus de fonctions importantes.

Arnoul, dont le nom paraît sur une multitude d'actes de 1195 à 1222, passait pour un homme versé profondément dans la science du droit canonique, et fut choisi comme arbitre dans une infinité de procès. Barthélemy, son successeur, fut aussi appelé à jouer ce rôle à l'occasion d'un différend entre l'Evêque et le comte d'Auxerre. Ce dernier ayant fait arrêter deux Italiens qui s'étaient déclarés bourgeois de l'Evêque, en venant se fixer à Auxerre, et fait saisir leurs biens par ses officiers ; l'Evêque les revendiqua, et, sur le refus du comte de les mettre en liberté, jeta un interdit sur la ville. Les arbitres firent relaxer les prisonniers, et condamnèrent le comte à leur payer 220 livres (3,000 fr. environ de notre monnaie actuelle), et, en outre, la valeur de tout ce qui serait reconnu leur avoir été enlevé au-delà de cette somme.

Gibaut d'Estrisy fut chargé d'une mission qui rappelle les efforts tentés par Philippe-de-Valois pour extirper, de son royaume, la hideuse plaie de l'usure. A la faveur des guerres et des discordes civiles, il s'était introduit en France une foule d'étrangers, connus alors sous les noms de *Lombards, Italiens, Casseniers, Ultramontains*, qui n'avaient d'autre industrie que de prêter à gros intérêt ou sur gages. La détresse générale occasionnée, moins par les guerres que par les fréquentes altération des monnaies, obligeait seigneurs, prélats, barons et autres nobles et non nobles à recourir à ces avides aventuriers. Leur oppression était devenue si grande, leurs usures si excessives et si insupportables, que le roi Philippe *ayant oy plusieurs clameurs et ayant grant compassion de ses sujets ; et, afin de secourir son peuple dont la clameur lui était venue*, ordonna qu'en payant le principal de leurs dettes qui fut, par une seconde ordonnance, évalué au quart des sommes dues, tous ceux qui seraient obligés envers ces usuriers, seraient quittes du principal et des intérêts ; et que pour assurer la punition de ces derniers, ils seraient tous saisis, corps et biens. Ils s'enfuirent donc, mais telle était la misère du peuple que grand nombre de personnes fut contraint d'aller les chercher au dehors du royaume ; la nécessité paraissait plus haut que les *défenses royales*. Aussi Philippe se vit obligé de prendre des mesures plus sévères, et il défendit, par une ordonnance du 2 juin 1740 : *que nul soit si hardi qu'il paie à ses crédeurs choses que il leur doit, à peine de lui payer une autre fois et sur peine de l'amende* (1).

(1) Les deux ordonnances portent la date des 12 janvier 1350 et 2 juin 1740. Par une troisième, datée de 1747, Philippe voulut que le quart auquel était évalué le prin-

Gibaut d'Estrisy fut nommé commissaire du Roi aux Bailliages de Sens et d'Auxerre, et dans toute l'étendue de leur ressort, à l'effet de veiller à l'exécution de ces ordonnances, de recevoir la déclaration des débiteurs qui devaient être crus sur leur serment et de leur délivrer, au nom du roi, des lettres de libération. Ces lettres étaient de véritables jugements dont on ne pouvait appeler qu'auprès du Roi lui-même (1).

Au temps de la désastreuse captivité du roi Jean, lorsqu'après avoir été surprise par les Anglais et livrée pendant trois jours au pillage, la ville d'Auxerre se vit au moment d'être livrée aux flammes, si elle ne payait, sur le champ, une rançon de 5,000 florins d'or. Elle dut son salut aux religieux de Saint-Germain, qui consentirent à lui prêter les bijoux de leur riche abbaye. Gibaut d'Estrisy fut délégué avec le chevalier d'Estrisy, pour ratifier, par un serment prêté au nom des habitants, la promesse faite par les notables de payer aux religieux une somme annuelle de 6,000 florins, si les bijoux n'étaient pas rendus dans un délai déterminé. Et il fut le premier des membres du clergé qui s'obligèrent avec la noblesse du pays pour cette rançon.

Les Anglais n'épargnèrent pas plus l'Eglise Saint-Pierre, que n'avaient fait précédemment les Normands. Nous voyons, dans une bulle du pape Grégoire XI, datée de 1375, que Jean de Noyers, successeur de Gibaut d'Estrisy, lui avait demandé la jouissance des revenus du prieuré de Césy, parce que ceux de l'abbaye, réduits à moins de 400 livres tournois, par suite des guerres, de la peste, de la prise de la ville par les Anglais; et de la dispersion de ses chanoines et de la destruction du monastère, n'étaient plus suffisants

cipal de la dette fut versé entre les mains des receveurs des provinces pour être déposé en son trésor à Paris. C'est en 1347 que Gibaut d'Estrisy fut nommé commissaire. Vide. Ord. des rois de France t. 2.

(1) On voit dans ce même volume, p. 418, une ordonnance du roi Jean, rendue en 1350, par laquelle il confirma une décision de Gibaut, en exécution des ordonnances précédentes. Auxerre était infecté de cette lèpre; en effet il y avait dans notre ville comme dans la plupart des villes de Bourgogne, un grand nombre de juifs. L'usure était pour eux une compensation des violences et des tributs excessifs auxquels ils étaient soumis. Jusqu'au XII<sup>e</sup> siècle ils habitèrent à l'angle de la Cité, près la porte Fiscale ou Fécale; ils avaient près de là une synagogue. Chassés de la Cité par le comte à la prière de l'évêque, leur synagogue fut détruite, et sur ses ruines on éleva l'église Saint-Renobert; pour eux ils se réfugièrent en grande partie dans le bourg qui devint la paroisse Saint-Pierre, et où il existe encore aujourd'hui un puits et une rue qui portent leur nom.

pour la mense de l'abbé et l'entretien de ses douze chanoines et des autres prêtres non réguliers. Le Pape consentit à la réunion du prieuré et de l'abbaye ; mais seulement pendant la vie de l'abbé. Toutefois le prieuré étant devenu vacant en 1398, Benoît XIII rendit cette union perpétuelle à la sollicitation de Marie, reine de Sicile (1).

Pierre Lemasle prit part comme député du clergé, en 1445, à une transaction qui mit fin à de longues et singulières querelles entre les vigneron et les bourgeois d'Auxerre. Pendant les courses des Anglais qui tenaient le pays dans des alarmes continuelles, les vigneron, peu surveillés, avaient pris l'habitude de quitter les vignes des maîtres qui les avaient loués, à l'heure de nones, c'est-à-dire vers quatre ou cinq heures en été, et de là ils allaient travailler dans leurs propres vignes où ils faisaient plus d'ouvrage que dans celles de leurs maîtres. Vainement une ordonnance du roi Charles VII, du mois de mars 1392, avait tenté de mettre un terme à ces abus, le corps des vigneron se souleva et tandis que les uns portaient leur opposition au parlement, les autres se vengèrent sur les vignes des bourgeois qui furent mises au pillage. On sévit contre ces mutins ; et le parlement ayant rejeté l'opposition, ils se

(1) Déjà, en 1137, Henri-le-Sanglier, archevêque de Sens, avait donné à Geoffroy, l'un des doyens réguliers, l'église de Césy ; mais les religieux de ce prieuré n'ayant pas voulu reconnaître leur dépendance de St.-Pierre, il s'éleva entre les deux communautés de longs et interminables procès qui les appauvrirent toutes deux ; les religieux de St.-Pierre furent même obligés d'engager une hore ou métairie pour garantie d'un emprunt de 400 livres ; et ils ne purent rembourser cette somme qu'en aliénant une rente de 20 livres parisis. La permission, donnée par l'évêque Gui pour cette aliénation, porte que Saint-Pierre est écrasé de dettes contractées à l'occasion de ce procès. Elle est de 1258. (Leb., t. 2, preuves).

Peu de temps après, en 1277, notre abbaye fut dévorée par un incendie, et elle était tellement ruinée par les guerres et le procès dont nous parlons, que les religieux ne purent relever leur monastère. Ce fut Alix, femme de Jean-de-Châlons, comte d'Auxerre, qui eut la générosité de pourvoir à sa reconstruction. Elle donna même à Jean, alors abbé, des sommes nécessaires pour l'achat de plusieurs terres : cela résultait du nécrologe au 18 juillet. (Hist. manuscrite de la réforme de l'abbaye). Gal. Christ. t. 12, collect. 268.

Il paraîtrait, au reste, que les autres églises du diocèse ne souffrirent pas moins des malheurs des temps ; car, le 29 juin 1433, le clergé d'Auxerre demandant au concile de Bâle la décharge d'un impôt nouvellement créé sous le nom de demi-dime ; il exposa que la guerre avait rendu les héritages incultes ; et que si on obligeait le clergé à payer l'impôt, il serait forcé d'abandonner les églises. (Leb. t. 2).

Autre preuve de ce sont les bulles adressées, par le pape Eugène, à Jean Asert, abbé de St.-Pierre, en 1432, et par le pape Calixte III, à un abbé de St.-Germain, afin de faire révoquer toutes les aliénations faites par le chapitre de Saint-Etienne, et de veiller à ce qu'il ne s'en fit plus à l'avenir. (Gal. Christ., t. 12, collect. 198).

soumirent à l'ordonnance qui prescrivait de travailler jusqu'au coucher du soleil, à peine de 60 sols d'amende. Mais les troubles des règnes de Charles VI et Charles VII leur ayant offert l'occasion de renouveler leurs prétentions, ils s'avisèrent de prendre quatre heures de repos par jour, et de quitter leur travail bien avant le coucher du soleil; il fallut plaider de nouveau; l'ordonnance de 1392 et l'arrêt du parlement de 1393 furent maintenus par un nouvel arrêt rendu à Bourges en 1447; de nouvelles émeutes s'ensuivirent; chaque année les désordres se renouvelèrent; enfin les vigneronns ayant porté appel aux grands jours de Champagne, on prit le parti de transiger. Et dans une grande assemblée, qui eut lieu le 1<sup>er</sup> février 1455, dans l'église des Cordeliers, où assistèrent Pierre Lemasle et Simon Béchu pour le clergé, soixante notables bourgeois, et grand nombre de vigneronns et laboureurs, on arrêta que ces derniers ne quitteraient leur travail qu'au soleil couchant, à peine de perdre le salaire de la journée, dont le maître retiendrait la moitié et l'autre serait employée aux fortifications de la ville (1).

Hugues de Boulangiers, qui succéda à Pierre-Lemasle, est nommé au procès-verbal de la Coutume, en 1507; il eut pour successeur Laurent Petit-Fou, son neveu, qui fut le dernier abbé régulier; car, en 1549, il fit ériger son abbaye en Commende, et en gratifia son neveu, Laurent II Petit-Fou.

(La suite à l'Annuaire de 1842.)

LECLERC DE FOUROLLES,  
Avocat.

(1) Lebeuf. Mémoire, t. 2. L'abbé Lebeuf fait remarquer que de son temps l'heure du soleil couchant se trouvait un peu anticipée, par suite de l'anticipation de l'heure de la sonnerie qui indiquait la fin du jour, laquelle sonnerie n'avait lieu, autrefois, qu'à 7 heures en hiver, et dans l'été, à proportion. Il en est encore ainsi aujourd'hui.